

# APPEL À PROJETS

CONTRAT DE VILLE DE  
KOUNGOU

2023

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2023, au titre de la programmation du contrat de ville de **Koungou**.

Toute demande de subvention entrant dans ce cadre se fera obligatoirement **sous format dématérialisé** et devra être déposée

**Au plus tard :**

**Le Vendredi 03 Février 2023 à 16h00** (*heure de MAYOTTE*)

---

# PRÉAMBULE

## LA POLITIQUE DE LA VILLE DE KOUNGOU



Le contrat de ville de la commune de Koungou compte 3 villages prioritaires, **Longoni, Koungou Village et Majicavo KOROPA**. La politique de la ville de Koungou est une politique publique de proximité coordonnée à l'échelle nationale par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Elle a pour objectif la réduction des inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, en complément des crédits du droit commun.

Initialement conclu sur la période 2015-2020, le contrat de ville de Koungou a été prorogé jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019 sous forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, et jusqu'en 2023 par la loi de finances pour 2022. Il fixe les grands enjeux du territoire de Koungou, et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs. Les actions financées par les crédits de la politique de la ville doivent donc s'inscrire dans les objectifs du contrat de ville de Koungou.

### **Les actions éligibles**

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du contrat de ville et ou/ des axes transversaux définis ci-dessous.



## Objectifs opérationnels

- Faciliter l'acquisition des savoirs de base et lutter contre les troubles du langage et les difficultés de lecture chez les élèves.
- Soutenir et accompagner les enfants en échec scolaire.
- Renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours d'autonomie à travers des activités de loisirs, éducatifs, la formation, la mobilité, l'engagement, l'information, etc.
- Favoriser l'accès à l'information des jeunes.
- Soutenir, encourager l'engagement, la participation citoyenne des jeunes et la co-construction avec eux.
- Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
- Développer, encourager la mobilité nationale et internationale des jeunes.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive : développer la pratique sportive pour tous, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés. Cet axe s'articule autour des points suivants:
  - » Développer l'emploi et la formation dans les métiers du sport et de l'animation : favoriser l'emploi comme levier de développement et de structuration du sport, à travers notamment, l'optimisation de l'utilisation de l'ensemble des dispositifs d'emplois aidés. La promotion des métiers du sport est une composante de cette démarche.
  - » Promouvoir le sport comme facteur de santé : les activités physiques et sportives constituent un facteur de prévention de l'obésité, de l'hypertension et du diabète. Il s'agit de renforcer et d'adapter les partenariats locaux sur les initiatives de prévention par le sport et de développer la protection des sportifs.
- Faciliter les démarches d'affiliation en mobilisant les différents acteurs concernés.
- Favoriser l'accès à la santé au plus grand nombre.
- Soutenir, promouvoir le développement de la vie associative.
- Conforter l'engagement bénévole et volontaire.
- Aider les acteurs associatifs de proximité contribuant au lien social, à la citoyenneté et renforçant la participation des habitants, à développer leur activité.
- Agir contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- Favoriser l'accès aux droits sociaux.
- Améliorer l'accès aux droits des plus défavorisés.
- Faciliter l'insertion des publics les plus fragiles (familles vulnérables).
- Renforcer la solidarité au profit des populations les plus fragiles ou confrontées à des risques spécifiques et garantir à ces publics la mise en œuvre des interventions publiques retenues au sein du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion.

PILIER DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



## Développement économique – Emploi

### Objectifs opérationnels

- L'insertion par l'activité économique, une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail
- Accompagnement vers l'emploi
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires
- Rendre acteur le jeune accompagné par la mission locale et faire le lien avec la vie locale
- Accompagnement individuel renforcé vers l'insertion
- Actions menées en faveur des jeunes diplômés du quartier prioritaire dans la recherche de leur premier emploi

PILIER CADRE DE VIE  
ET RENOUVELLEMENT  
URBAIN



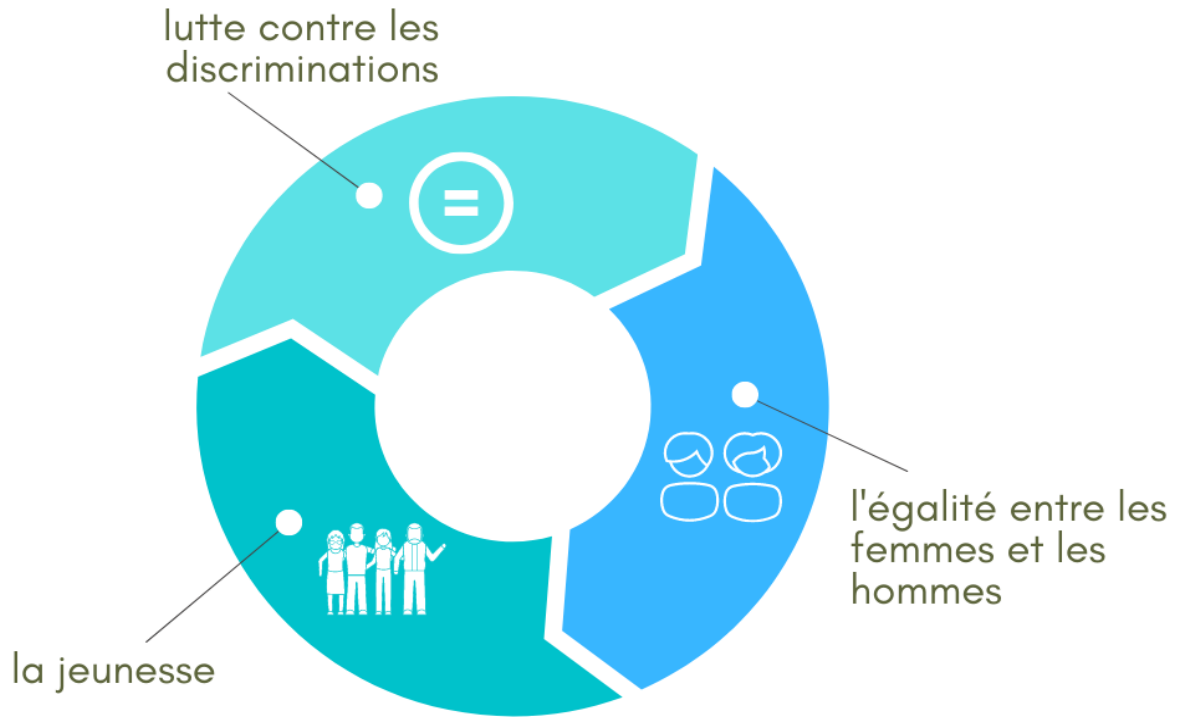
## Rénovation urbaine et cadre de vie

### Objectifs opérationnels

- Lutter contre l'habitat insalubre et indigne
- Corriger les dysfonctionnements urbains les plus importants
- Actions en faveur de l'environnement, de l'embellissement des quartiers et en faveur de l'image, l'expression de l'identité du quartier
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la préservation, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention de la nature



AXES  
TRANSVERSAUX



# PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE DE KOUNGOU POUR L'ANNÉE 2023 ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



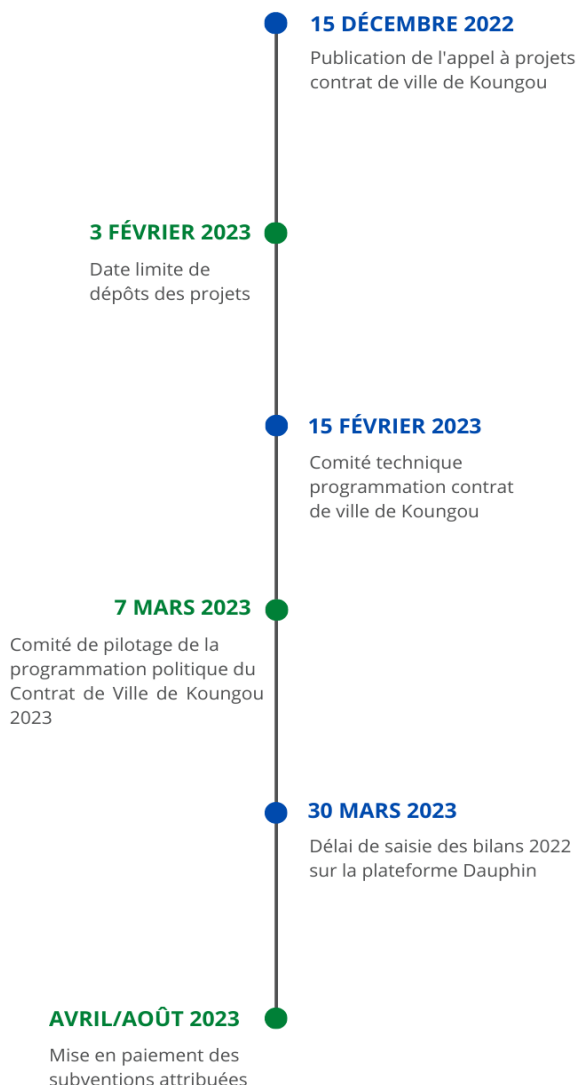
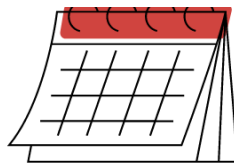
## Seront privilégiées pour l'année 2023, les actions :

- Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande) ;
- Favorisant le développement économique orienté vers l'accès à l'emploi ;
- De lutte contre l'habitat indigne en réponse à la démographie galopante ;
- Améliorant le cadre de vie des habitants, principalement ceux issus des quartiers prioritaires ;
- De déploiement d'une politique de réussite éducative adaptée ;
- De sécurité et de prévention de la délinquance ;
- De protection de l'environnement

Public cible	L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires principaux les habitants d'un ou plusieurs des quartiers prioritaires ci-dessus. Les projets financés peuvent se dérouler hors quartier prioritaire, mais à condition que leurs bénéficiaires résident principalement dans les quartiers prioritaires.
A qui est destiné cet appel à projets ?	Cet appel à projets s'adresse aux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations loi 1901 (déclarées en préfecture) ;</li><li>• Établissements publics ;</li><li>• Organismes à but non-lucratif ;</li><li>• Collectivités ;</li><li>• Le Conseil citoyen, le comité des jeunes de Koungou ;</li><li>• Les services de la commune de Koungou (CCAS, la caisse des écoles)</li></ul>

<p>Critères d'éligibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une structure.</b></li> <li>• Seront privilégiés les projets structurants répondant aux objectifs ciblés par le Contrat de Ville de Koungou. Tous les projets devront nécessairement veiller à promouvoir et garantir une large mixité des publics afin de lutter contre toutes formes de discriminations sexuelles et de stigmatisation sociale.</li> </ul>
<p>Procédure des dépôts des demandes de subventions</p>	<p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 en pièce jointe de l'appel à projets et être envoyées impérativement aux adresses courriels suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="mailto:ayouba.chebani@koungou.fr">ayouba.chebani@koungou.fr</a></li> <li>• <a href="mailto:pdvkoungou@gmail.com">pdvkoungou@gmail.com</a></li> <li>• <a href="mailto:said.ali@koungou.fr">said.ali@koungou.fr</a></li> </ul> <p>Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits. Les dossiers de demandes de financements aux autres partenaires doivent se faire auprès de leurs services.</p>
<p>Évaluation bilan et communication</p>	<p>Les porteurs de projets ayant bénéficié de subventions politique de la ville en 2022 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire ou d'un bilan final si l'action est terminée.</p> <p><b>(Attention !</b> Délai de saisie du bilan 2022 sur DAUPHIN : <b>30 Mars 2023</b>) <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</a></p> <p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action est obligatoire (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et/ou dépôt des pièces demandées par la convention d'attribution de subvention établie à l'issue de l'instruction). Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention. Toute action ayant bénéficié d'une subvention devra faire l'objet d'une évaluation. En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la commune de Koungou et de l'Etat (ANCT) à votre projet.</p>
<p>Date limite</p>	<p><b>La date limite</b> de dépôt des demandes de subventions est fixée <b>au vendredi 03 février 2023 à 16h00</b> (heure de Mayotte). <b>Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</b></p>

**CALENDRIER  
PRÉVISIONNEL  
D'INSTRUCTION DES  
DOSSIERS DE DEMANDES  
DE SUBVENTIONS**



**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe politique de la ville se tient à votre disposition tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 16h du lundi au jeudi et de 9h à 11h30 le vendredi. Merci d'envoyer un email ou un message en amont:

- CHEBANI Ayouba, chargée de mission ville : 06 39 21 65 25, [ayouba.chebani@koungou.fr](mailto:ayouba.chebani@koungou.fr)
- HOUMADI Amourdine, adulte relais Longoni : 06 39 25 14 28
- ABDOU Amina, adulte relais Majicavo KOROPA : 06 39 23 42 15